



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Direction Départementale de la
Protection des Populations

Service Santé Protection
Animales et Environnement

Dossier suivi par : Emilie
Laumain

emilie.laumain@somme.gouv.fr

Lille, le 06 juin 2019

Objet : Information relative à l'absence d'observation émise dans le délai par l'Autorité
environnementale, suite à la consultation relative au projet de Madame Karine Sara concernant
l'extension d'un élevage de poules pondeuses en agriculture biologique à Le Meillard (80)

N° d'enregistrement Garance : 2019_3452

Monsieur le Directeur,

Vous avez saisi le 4 avril 2019 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en
objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de
trois mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,



Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département de la Somme
DREAL Hauts-de-France